

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2021 (DOSSIER R-4151-2021)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Énergir, s.e.c. (**Énergir**) relative à l'établissement de ses tarifs à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le 1^{er} avril dernier, au soutien de sa demande, Énergir a déposé son plan d'approvisionnement gazier 2022-2025 ainsi que certaines pièces relatives au processus de consultation réglementaire, au développement des ventes, à l'efficacité énergétique et au compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes. Elle complètera le dépôt des autres pièces du dossier permettant d'établir les *Conditions de service et Tarif* au 1^{er} octobre 2021, au début de mois de mai 2021.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à l'audience publique doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée, le cas échéant, d'un budget de participation **au plus tard le 14 mai 2021 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et aux instructions de la Régie contenues dans sa décision procédurale D-2021-048. Elle doit être transmise à Énergir dans le même délai.

La demande d'Énergir, les documents afférents, le Règlement de même que la décision procédurale D-2021-048 peuvent être consultés sur le site Internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 